

Minima salariaux ESH 2020

Dernière mise à jour : 18-05-2020

La CGT n'est pas signataire de l'accord.

La commission paritaire a raté le coche. Une étude avait été mandatée et des points de convergences étaient apparus entre les OS et les employeurs. Une négociation étalée sur quelques années aurait pu redonner du sens à notre grille salariale et à notre système de classification. Le conseil fédéral ESH en a décidé autrement, les critères uniquement économiques ont repris le dessus !

Les augmentations salariales consenties par les employeurs ne compenseront pas le dumping organisé depuis des années. Elles seront néanmoins toujours bonnes à prendre pour les salariés concernés.

Consultez l'accord .

La modification de notre CCN et la renégociation, tous les ans, de la prime de vacances est à notre avis très dangereux.

Cela n'aurait jamais dû être validé aussi rapidement, attention aux conséquences.

Les exonérations de cotisations sociales très substantielles dont bénéficient les ESH depuis janvier 2019 auraient pu permettre de financer une politique de branche plus ambitieuse.